

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD188

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 26 ABA

Après la première occurrence du mot :

« directive »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« (UE) 2019/1161 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 modifiant la directive 2009/33/CE relative à la promotion de véhicules de transport routier propres et économes en énergie, et notamment de : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.